DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2024-010

Nombre de Conseillers :
- **En exercice : 23**
- **Présents : 14**
- **Votants : 18**

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er mars 2024.
L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme GALLO Anne – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. LAMY Bernard à M. BONNEAU Michel – M. CHEVALIER Mickaël à Mme CANTIER Nadège – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSÉS : M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

ABSENTS : – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CANTIER Nadège.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023– BUDGET PRINCIPAL

Madame Gilda SARANDAO, 3ème Adjointe, présente les éléments budgétaires constitutifs du compte administratif 2023, qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses 2023	5 061 188.55€	600 720.01€	5 661 908.56€
Recettes 2023	5 865 918.38€	772 662.84€	6 638 581.22€
Résultat de l'exercice 2023	804 729.83€	171 942.83€	976 672.66€
Résultat antérieur reporté	553 279.92€	-146 415.98€	406 863.94€
Résultat de clôture 2023	1 358 009.75€	25 526.85€	1 383 536.60€

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser	121 843.20€	58 631.00€

À l'issue de cette présentation et conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire.

Le Compte Administratif 2023 du Budget Principal est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Nadège CANTIER, 1ère Adjointe, nommée présidente de la séance.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération D2023-024 du 28 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 ;
Vu la délibération D2024-007 du 05 mars 2024 portant approbation du compte de gestion 2023 ;
Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes et de mandats émis et ordonnancés au cours de l'exercice ;
Entendu le rapport de Madame Gilda SARANDAO ;

TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2024-010

Hors de la présence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré : **A LA MAJORITÉ et 2 CONTRE : M. FUCHET Roland (pouvoir à Mme DESVIGNES Josette) et Mme DESVIGNES Josette**

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du Budget Principal.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le ..... 12 MARS 2024 .....
et publié, affiché ou
notifié le ..... 12 MARS 2024
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210